



**Le Service Enfance Jeunesse  
de Flourens organise son**

# **VIDE GRENIER**

**(Réservé aux particuliers)**

**Dimanche 20 janvier 2019**

**Intérieur et abords de la salle des fêtes**

**Ouvert au public de 9h à 17h**

**Restauration - Buvette**

**Sur place**

**Renseignements et Inscriptions:**

**05 62 18 44 73**

**[service.enfance.jeunesse@flourens.fr](mailto:service.enfance.jeunesse@flourens.fr)**

**Aurélie ou Seydina**

# Règlement

Ce vide grenier organisé par les jeunes du Centre d'Animation Jeunesse, est réservé aux particuliers. Les bénéfices seront utilisés afin de faire baisser le prix d'un séjour qui leur sera proposé cet été.

**Le bulletin d'inscription ci-contre devra être dûment rempli et retourné au plus tard le Lundi 14 Janvier 2019** à l'adresse suivante:

Service Enfance Jeunesse en Mairie 31130 FLOURENS

Accompagné de la photocopie de la carte d'identité recto-verso et du montant total de la participation pour être pris en considération.

Les emplacements seront réservés dans la limite des places disponibles et attribués dans l'ordre de réception des bulletins d'inscriptions. Toute réservation non accompagnée du règlement correspondant et/ou de la photocopie de la carte d'identité ne sera pas retenue.

**Le site d'exposition (l'intérieur et les abords de la salle des fêtes) sera ouvert à partir de 8h aux exposants.** Les accès à la salle des fêtes devront être laissés libres de 9h à 17h et les voitures garées sur les parkings environnants.

Les participants seront accueillis par les organisateurs et dirigés vers l'emplacement qui leur aura été attribué à l'inscription. Aucune modification d'emplacement ne pourra avoir lieu. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence.

Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de perte, vol, détérioration... durant la manifestation. Tous les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (pas de produits inflammables, produits toxiques, armes...). Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis de la situation juridique et fiscale des exposants.

Nous rappelons que tous les jeunes mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents durant la manifestation.

La restauration et la vente des boissons sont **exclusivement** assurées par les organisateurs.

**A retourner IMPERATIVEMENT  
avant le Lundi 14 Janvier 2019**

Organisateur : .....

Adresse : .....

## **ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS (Personne physique)**

se déroulant le ..... à (Ville) : .....

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

**Je réserve ..... emplacement(s) au tarif de 15 euros pour un emplacement de 2m/3m40**

*Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € à l'ordre du Trésor Public.*

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Fait à: ..... , le .....

Signature